

Directive 4

GASTRO-ENTÉRITE D'ALLURE VIRALE (GEV)

- Soins et services à domicile toutes clientèles ou directions

Les mesures inscrites dans cette directive peuvent être sujettes à un rehaussement à la suite d'une évaluation du risque par le Service de PCI.

DIRECTIVES GÉNÉRALES

- Si possible, reporter la visite. Sinon, visiter l'utilisateur en dernier
- Mettre en place et appliquer les précautions additionnelles (PA) [GOUTTELETTES/CONTACT](#) au domicile :
 - Laisser les effets personnels à l'entrée du domicile ou dans la voiture
 - Retirer l'ÉPI le plus près possible de la sortie du domicile
 - Jeter l'ÉPI au domicile de l'utilisateur
- Faire de l'enseignement à l'utilisateur et ses proches. Référence [Feuillelet information à l'intention des usagers et de leurs proches](#)

DURÉE DES PA

48 h après la fin des symptômes

GESTION DU MATÉRIEL DE SOINS ET SERVICES

- Limiter la quantité de matériel qui entre au domicile
- Le matériel devrait être réservé à l'utilisateur et demeurer au domicile
- Privilégier l'utilisation du matériel médical à usage unique (MMUU)
 - Jeter ce type de matériel en tout temps après utilisation
- Nettoyer/désinfecter le matériel partagé entre les usagers après chaque utilisation
 - Se référer [Procédure relative à la gestion du matériel non critique](#)
- Transporter tout matériel de soins réutilisable et équipement de façon sécuritaire

TRANSFERTS

Aviser le milieu receveur et le transporteur des PA si besoin de transfert vers un établissement de santé

SOINS D'HYGIÈNE/SERVICE ALIMENTAIRE/BUANDERIE/ENTRETIEN DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DÉCHETS

Respecter les pratiques de base et PA, le cas échéant

DOCUMENT CONTRÔLÉ ÉLECTRONIQUEMENT

Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que toute copie papier
de cette directive est la version à jour.

Service de prévention et contrôle des infections (PCI)

Avril 2024

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale

Québec